

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document a conserver



Le mot du maire

Chères Martraises, chers Martrais,

La sécurité et, plus encore, la protection des habitants de Martres-Tolosane constituent l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Conformément à la règlementation en vigueur, mais avant tout pour mettre à votre disposition une information claire et accessible, nous éditons ce document conçu pour vous.

Ce support vous permet d'identifier, de recenser et de cartographier l'ensemble des risques encourus sur notre territoire communal, tout en vous présentant les consignes de sécurité indispensables à connaître en cas d'événement.

Je vous invite à lire attentivement ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de 2026 et à le conserver précieusement au sein de votre foyer.

Ce DICRIM prend en compte les risques technologiques et naturels majeurs, mais également ceux pouvant impacter directement votre quotidien, à l'image des risques météorologiques pour lesquels la commune vous alerte régulièrement, tels que les crues ou les épisodes de canicule.

Pour notre part, et en parfaite cohérence avec ce document, la commune finalise l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). L'objectif de ce plan est double : assurer la mise en sécurité immédiate des personnes et des biens, et apporter un soutien logistique efficace aux services de secours en cas d'événement majeur.

Vous serez tenus informés de l'état d'avancement de cette démarche, qui sera présentée en Conseil Municipal dans les prochains mois.

En vous souhaitant une lecture attentive et citoyenne de notre DICRIM communal.

La Maire

Brigitte HIPPOLYTE

SOMMAIRE

2	Mot du Maire
4	Qu'est-ce que le DICRIM ?
	LES RISQUES MAJEURS
5	- Crue et inondation
7	- Feu de forêt
9	- Mouvement de terrain
11	- Séisme
13	- Rupture de Barrage
15	- Transport de matières dangereuses
17	- Risques climatiques
19	- Risques sanitaires
20	- Risque nucléaire
21	- Terrorisme
	INFORMATIONS PRATIQUES
22	- Comment suis-je alerté ?
23	- Plan familial de sécurité
24	- Comment suis-je indemnisé ?
25	**NUMEROS UTILES**
	ANNEXES
Annexe 1	- Fiches réflexes INONDATION
Annexe 2	- Fiche réflexe FEU DE FORET
Annexe 3	- Fiche réflexe SEISME
Annexe 4	- Fiche réflexe ACCIDENT INDUSTRIEL
Annexe 5	- Fiche réflexe ACCIDENT NUCLAIRE
Annexe 6	- Kit d'urgence 72H

QU'EST-CE QU'UNE DICRIM ?

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**) vous présente les consignes de sécurité et les bons réflexes à adopter dès le déclenchement d'une alerte.

Il est le complément direct de notre Plan Communal de Sauvegarde (**PCS**), le dispositif de crise qui permet à la municipalité de déployer rapidement l'assistance nécessaire (mise à l'abri, hébergement d'urgence et ravitaillement) pour vous protéger en cas de sinistre majeur.

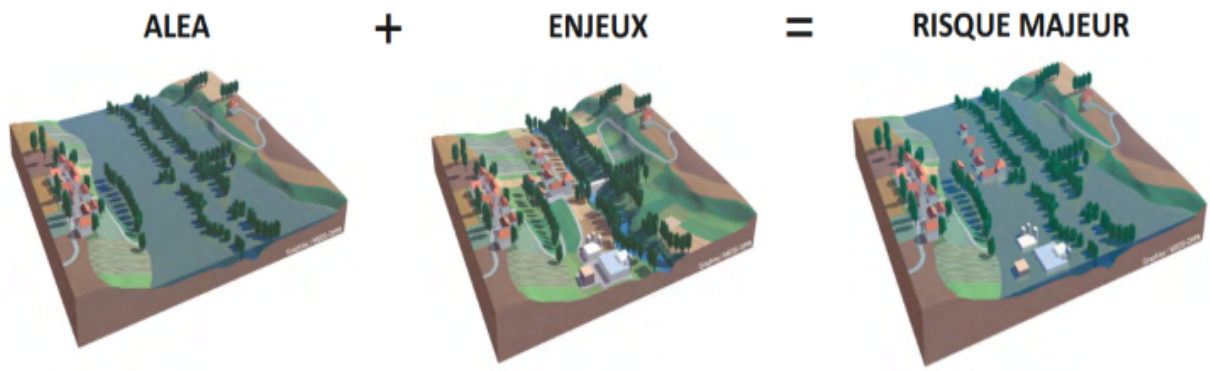
LES RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Deux critères caractérisent le risque majeur :
- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes;
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



RISQUE INONDATION NATURELLE

RISQUES DE LA COMMUNE DE MARTRES TOLOSANE

ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !



L'histoire récente rappelle la vulnérabilité du territoire face à ce phénomène, notamment lors de l'épisode historique du 9 **au 12 janvier 2022**.

Durant cette période, des précipitations exceptionnelles ont déclenché la première vigilance rouge de l'histoire du département.

L'onde de crue, qui a culminé localement le **11 janvier**, a submergé les plaines et entièrement noyé la base de loisirs de Saint-Vidian, charriant des tonnes de boue, de sable et d'embâcles de bois.

Types d'inondations qui concernent MARTRES TOLOSANE

- **Le débordement du fleuve « La GARONNE »**

lié aux pluies tombées sur le bassin versant, à l'imperméabilisation naturelle et temporaire (saturation des sols) ou artificielle des sols et au drainage des sols.

- **les affleurements de nappe associés au débordement du Palas**

se forment suite aux orages générateurs de pluies abondantes. Dans le sol, les nappes affleurent et l'apport des pluies constituent des lacs en surface.

- **le ruissellement**

le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies, le long des terrains pentus….

MESURES DE GESTION DES RISQUES

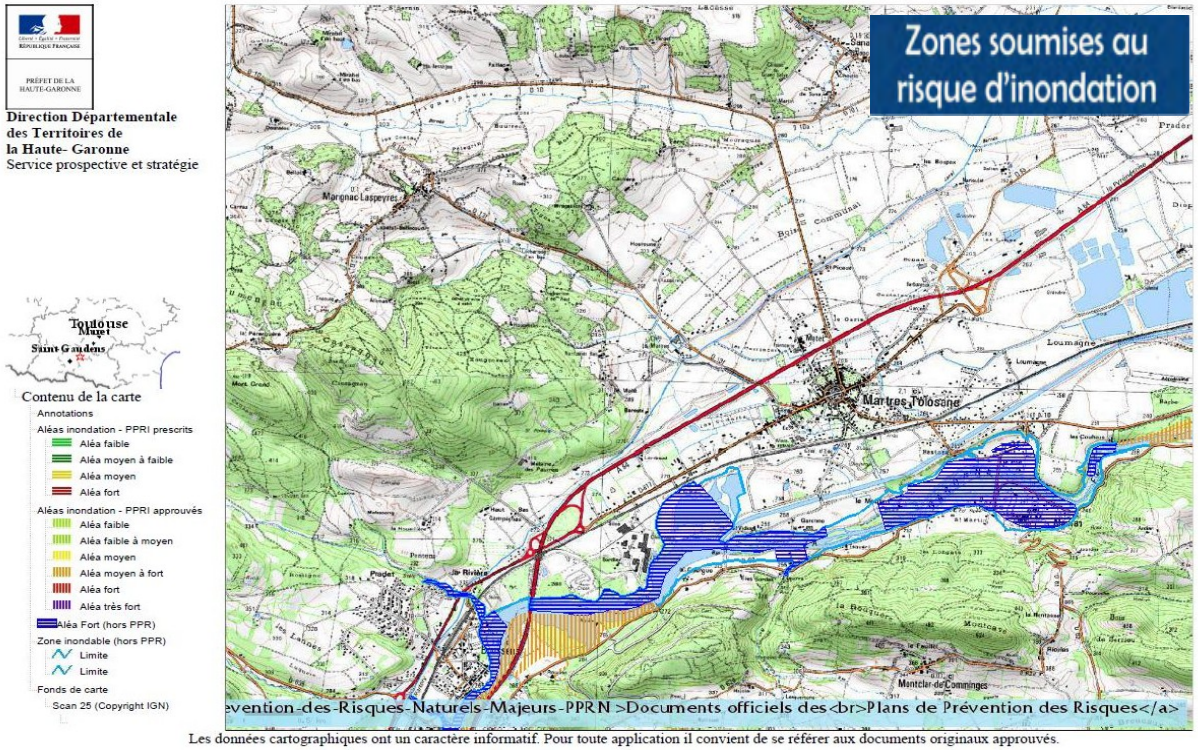
Les outils de vigilance et d'avertissement météorologiques et Vigicrues permettent aux autorités d'anticiper la survenue d'une crue et prévenir la population en cas de phénomène dangereux.

Au niveau communal, le Maire active le Plan Communal de Sauvegarde. En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est activé par le Préfet.

L'alerte peut être donnée par les sirènes et l'automate d'appel.

Des évacuations préventives peuvent être décidées.

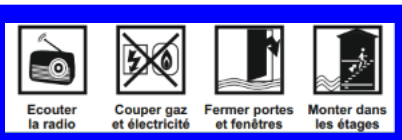
Risque inondation en Haute- Garonne



Les données cartographiques ont un caractère informatif. Pour toute application il convient de se référer aux documents originaux approuvés.

LES BONS REFLEXES

Consignes de sécurité à respecter



AVANT L'EVENEMENT

- **Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux.**
- **Aménager les entrées d'eau possibles.**
- **Amarrer les cuves.**
- **Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges.**



Après L'EVENEMENT

- **Se tenir informé de l'évolution de la situation.**
- **Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter.**
- **Chauffer dès que possible .**
- **Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche**
- **Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.**

PENDANT L'EVENEMENT

- **Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements.**
- **S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels.**
- **Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables.**
- **Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains.**
- **Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied.**

Liens utiles :

Cartes de vigilance crues
www.vigicrues.gouv.fr

Carte de vigilance météorologique
https://vigilance.meteofrance.fr

FEU DE FORET

LES RISQUES SUR MARTRES TOLOSANE

ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Les feux se produisent surtout pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période.

La sécheresse de la végétation, des sols et de l'atmosphère sont favorables aux incendies.

La commune de **Martres Tolosane** est concernée par le feu de forêt au niveau du quartierde **Montoulies.** La fôret est en grande partie gérée par l'ONF.



Le 7 août 2022, la commune de Martres-Tolosane a été touchée par un incendie de végétation significatif, rappelant la vulnérabilité du territoire face au risque de feux de forêts et de broussailles, particulièrement en période de forte sécheresse.



LES TYPES DE FEU

Les feux de sol brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus et les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible;

Les feux de surface brûlent les strates basses de la végétation. Ils se propagent par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes ;

Les feux de cimes brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Leur vitesse de propagation est très élevée. Deux types de facteurs conditionnent le déclenchement des incendies de forêt.

LES FACTEURS DE DECLENCHEMENT

1 - Les facteurs naturels liés :

- aux conditions météorologiques (forts vents qui accélèrent le dessèchement des sols et de la végétation . La foudre 54 à 7% des départs de feux)

- à l'état de la végétation (entretien général de la forêt, disposition des différentes strates arborées, type d'essence d'arbres)

- au relief, dont les irrégularités accélèrent la propagation du feu.

2. Les facteurs anthropiques jouent un rôle prépondérant : ils sont à l'origine de 70 à 80% des déclenchement des incendies.

REGLEMENTATION

La Haute-Garonne compte 131 000 hectares de couverture boisée, ce qui expose notre département au risque de feux de forêt. Pour s'en protéger, un cadre réglementaire strict s'applique à tous.

Le Plan Départemental (PDPFCI 2019-2029) à l'échelle de la Haute-Garonne fixe trois objectifs prioritaires :

- Diminuer le nombre de départs de feux.
- Réduire les surfaces brûlées.
- Limiter l'impact sur les personnes, les biens et les milieux naturels.

Obligations réglementaires : Le débroussaillement

Arrêté préfectoral du 31 mars 2025 : Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé sont **obligatoires** pour tous les propriétaires situés dans ou à proximité des zones exposées au risque. C'est le moyen le plus efficace de protéger votre habitation et de faciliter l'action des pompiers.

Le Département s'engage également à travers son **Plan Arbres et Forêts** (renforcé en 2023) qui déploie des actions concrètes :

- Des campagnes de sensibilisation et de formation du public.
- La mise en place de dispositifs de protection spécifiques dans les forêts

Les bons réflexes

AVANT L'EVENEMENT

- **Débroussailler autour de son habitation**
- **Nettoyer les gouttières et les toitures, des feuilles peuvent s'y accumuler.**

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART

- **Informer les pompiers le plus vite possible.**
- **Respirer à travers un linge humide .**
- **Attaquer le feu si possible.**

Consignes à respecter



DANS LA NATURE

- **S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible.**
- **Ne pas sortir de votre voiture.**

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- **Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres.**
- **Occulter les aérations avec des linges humides.**
- **Fermer le gaz et couper l'électricité.**

Après l'évènement

- **Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau)**
- **Eteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile**
- **Inspecter son habitation et surveiller les reprises**
- **Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais**

Liens utiles :

Base de données pour les incendies de forêts
https://bdiff.agriculture.gouv.fr/



MOUVEMENT DE TERRAIN

ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Le dernier événement officiel de grande ampleur classé comme « **nouvement de terrain »** à Martres-Tolosane s'est produit du **25 au 29 décembre 1999**.

Il a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle simultanément à un épisode d'inondations et de coulées de boue (survenu dans le contexte de la c tempête Martin qui avait balayé le Sud de la France).

Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.
Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles. Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

Risques pour la commune

Glissements de terrain.

Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

Le retrait des gonflement des argiles

Les sols argileux gonflent avec l'humidité et se tassent avec la sécheresse. Ces mouvements du sol peuvent provoquer d'importantes fissures sur les bâtiments.

- Vulnérabilité : Les maisons individuelles aux fondations inadaptées sont les plus exposées à ce risque.
- Évolution : Avec le changement climatique, l'intensification des sécheresses aggrave ce phénomène, classé comme risque naturel majeur.

Mesures de gestion du risque

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-Multi - Saint Gaudinoise aval Martres-Tolosane a été prescrit sur la commune.

Le PPR couvre les aléas suivants :
- **Mouvement de terrain**
- **Glissement de terrain**

Date de prescrition : 23/10/2025

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les zones exposées.



Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France



Légende : Faible Modéré Important

LES BONS REFLEXES



En cas d'effondrement

A L'INTERIEUR

- **Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner.**
- **Ne pas utiliser l'ascenseur.**

A L'EXTÉRIEUR

- **Éloignez-vous de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement.**
- **Respecter les consignes des autorités.**

CENTRE D'ACCUEIL

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre au Gymnase, qui fera office de centre d'accueil principal.

Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain
www.georisques.gouv.fr

SEISME

Les risques sur MARTRES TOLOSANE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255)

La commune de Martres-Tolosane est classée en zone de **sismicité 2** (faible).
Le risque de tremblement de terre destructeur y est très limité.

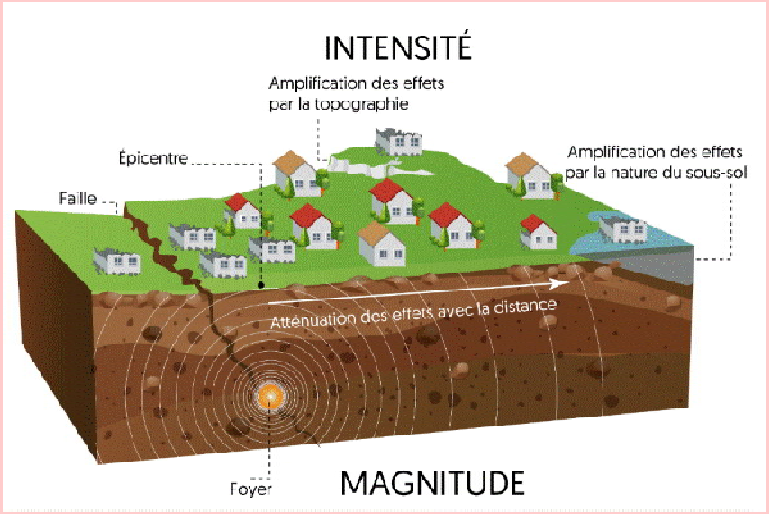
Il n'y a aucun historique de séisme destructeur ayant eu son épicentre directement sur la commune.

En revanche, la ville est située dans le grand bassin pyrénéen, ce qui signifie qu'elle ressent parfois de légères vibrations provenant de séismes plus lointains (comme ceux réguliers dans les Hautes-Pyrénées ou en Ariège).

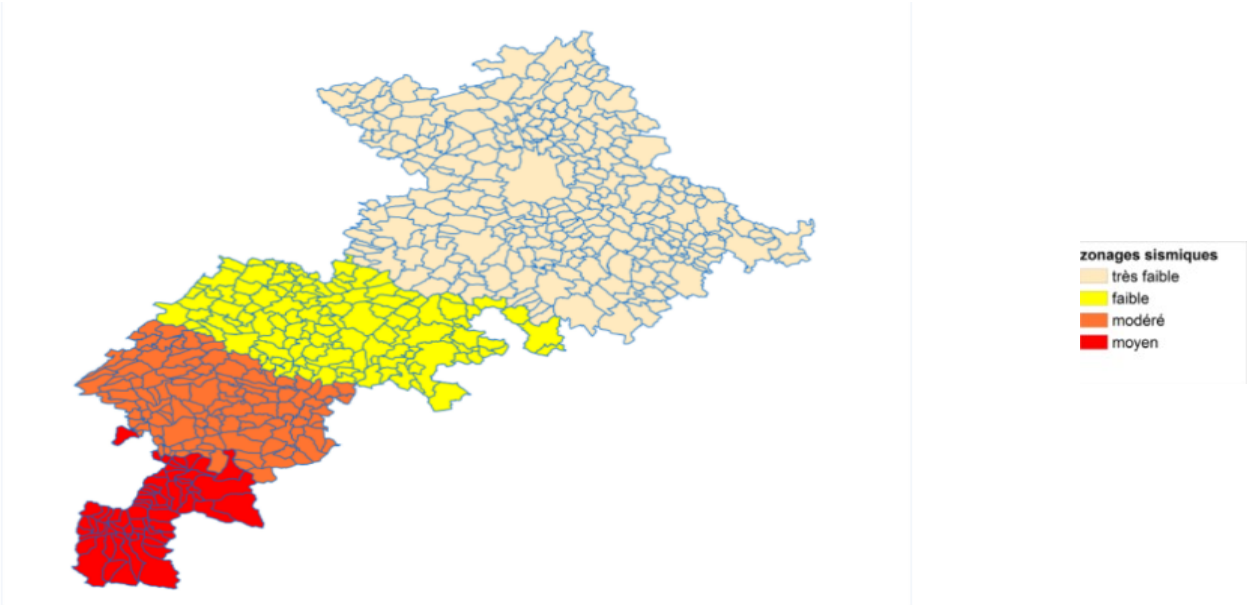
Magnitude et intensité

Magnitude
Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.

Intensité
Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement.
Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



RISQUES SISMIQUE EN HAUTE-GARONNE



Les bons réflexes

Consignes spécifiques au risque sismique :

AVANT

• Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire ;
• Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
• Fixer les appareils et les meubles lourds.
• Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT

• Rester où l'on est :
à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ;
•à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...).

en voiture :

S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
• Se protéger la tête avec les bras.
• Ne pas allumer de flamme.

Consignes de



Après la première secousse

• Se méfier des répliques
• Couper le gaz et l'électricité
• Evacuer le bâtiment par les escaliers
• S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets



APRES L'EVENEMENT

• Ne pas rentrer dans les bâtiments
• En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
• Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
• Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français
www.franceseisme.fr

Réseau National de surveillance sismique
http://renass.unistra.fr/

RUPTURE DE BARRAGE

QU'EST-CE QU'UN BARRAGE ?

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau retenant ou pouvant retenir de l'eau



Barrage de Cap de Long

QUELLES PEUVENT ETRE LES CAUSES DE RUPTURE ?

Les causes possibles de rupture

L'effondrement ou la défaillance d'un ouvrage peut être déclenché par trois types de facteurs :

- **Causes naturelles :** Séismes, crues exceptionnelles, ou glissements de terrain (affectant l'ouvrage ou créant une vague par effondrement dans la retenue).
- **Causes techniques :** Vieillissement des installations, défaut des vannes d'évacuation, vices de conception, de construction ou défaillance des matériaux.
- **Causes humaines :** Défaut d'entretien, de surveillance ou d'exploitation, insuffisance des études préalables, ou acte de malveillance.

Les risques de la commune

Martres-Tolosane n'a jamais subi de rupture de barrage, mais la commune est située dans la zone d'onde de submersion théorique en cas de défaillance d'un grand ouvrage d'art situé en amont dans les Pyrénées (principalement le barrage de **Cap-de-Long** et ses 67 millions de m3 d'eau).

- **L'alerte :** en cas d'accident majeur, une onde de submersion suivrait le lit de la Garonne. Le délai de propagation permet d'anticiper l'alerte et d'organiser l'évacuation de la population vers les hauteurs.
- **Prévention :** ce risque fait l'objet de plans de secours stricts. Un exercice de sécurité civile à l'échelle départementale (avec test du système *FR-Alert*) a été mené sur la commune le **30 avril 2025**.

Mesures de gestion du risque

Un contrôle réglementaire avant, pendant et après la construction et le remplissage des barrages hydrauliques est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). L'exploitant surveille le comportement du barrage afin de prévenir toute dégradation pouvant générer un risque de rupture. En cas de rupture de barrage, le Préfet déclencherait le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

En cas de danger imminent, la population située dans la zone submersible serait alertée par des sirènes (signal corne de brume) et par tout autre moyen (automate d'appel…) et doit évacuer immédiatement vers les point hauts et les points de rassemblement les plus proches.

Les bons réflexes

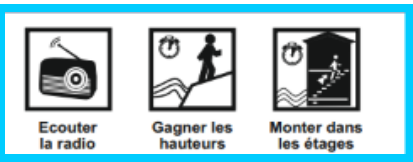
AVANT

• Connaître le système spécifique d'alerte pour la « zone de proximité immédiate » : il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 min, avec des émissions de 2 s séparées d'interruptions de 3 s.
• Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation



Barrage Hydroélectrique de Martres Tolosane Source Getec Sud

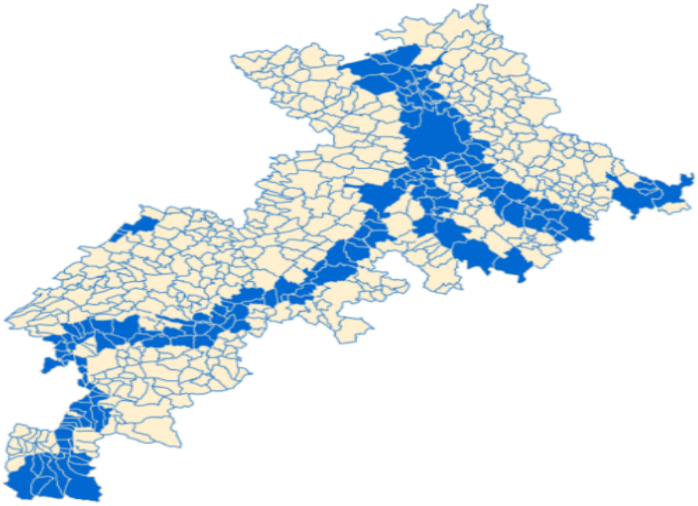
Consignes à respecter



PENDANT

• Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
• Ne pas prendre l'ascenseur.
• Ne pas revenir sur ses pas.

Risque de rupture de barrage en Haute-Garonne.



Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage .



Consignes de sécurité à respecter

APRES L'ALERTE

• Aérer et désinfecter les pièces.
• Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
• Chauffer dès que possible.

Liens utiles :

Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR)
www.barrages-cfbr.org

TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Bien qu'aucun accident de transport majeur n'ait touché la commune, Martres-Tolosane est exposée à ce risque technologique du fait de la présence sur son territoire
- de l'autoroute A64,
- de la ligne de chemin de fer Toulouse-Tarbes
- d'une canalisation de gaz haute pression.

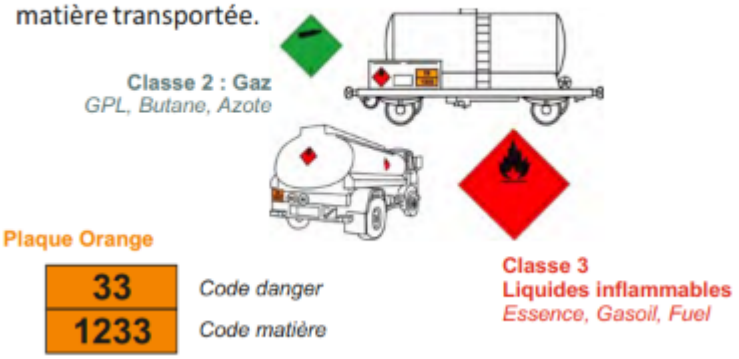
Un accident sur ces infrastructures pourrait générer un risque d'incendie, d'explosion ou de nuage toxique.

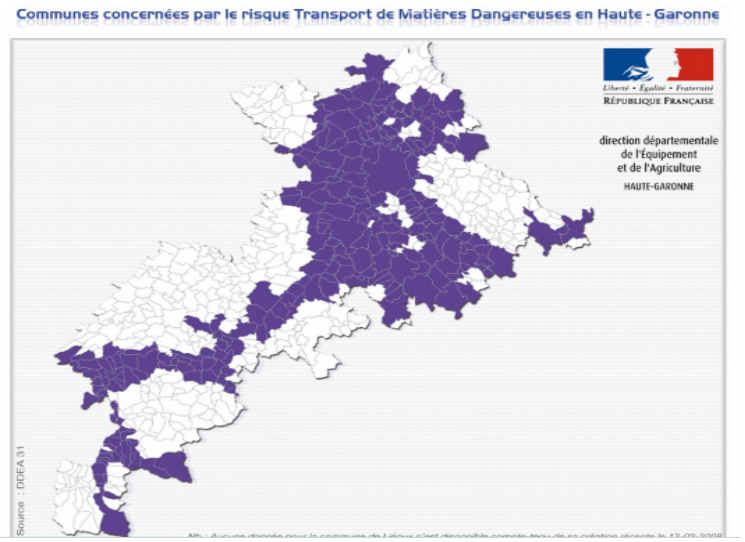


Le 10 janvier 2022 :
Une fuite de gaz s'est produite dans une biscuiterie de la commune. L'atelier a dégagé une forte odeur de gaz, ce qui a nécessité l'évacuation immédiate du personnel par mesure de sécurité.

Reconnaitre les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.





LES BONS REFLEXES

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

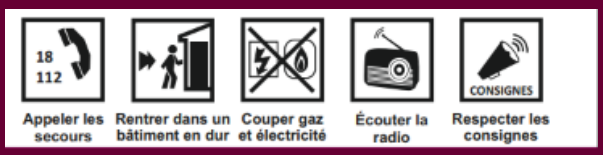
● Relevez les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant ou l'arrière gauche du véhicule

● Donner l'alerte aux pompiers (18), à la police ou gendarmerie (17) en précisant :
- le lieu exact.
- le moyen de transport.
- la nature du sinistre.

► s'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
► ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant.

En cas de feu ou de fuite, éloignez-vous d'au moins 300 mètres aussi vite que possible.

Consignes de sécurité à respecter

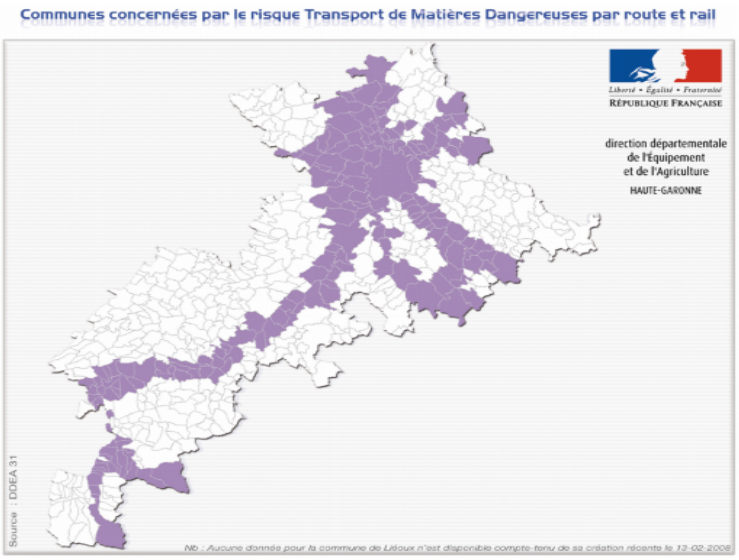


EN CAS DE FUITE DE PRODUITS

• Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri .
• Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer .
• Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

Mesures de gestion du risque

Le transport des matières dangereuses (TMD) par route fait l'objet d'une réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules,des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.
Au niveau local, le maire et le préfet peuvent imposer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires.
En cas d'évènement lié à un TMD, le Préfet active le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) .
Au niveau communal, le maire active le plan communal de sauvegarde.





Consignes de sécurité à respecter

Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)
www.aria.developpement-durable.gouv.fr

APRÈS L'ALERTE

• Aérer le local de mise à l'abri
• Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
- Se doucher
- Changer de vêtements
- Se présenter à un médecin

LES RISQUES CLIMATIQUES

Un phénomène météo ordinaire (pluie, vent, chaleur) peut rapidement basculer et devenir extrême. Par habitude ou fausse impression de sécurité, certains comportements du quotidien peuvent devenir mortels.

À Martres-Tolosane, les risques majeurs concernent :

- **Les inondations et orages violents :** Ne tentez **jamais** de traverser une zone inondée, à pied ou en voiture (moins de 30 cm d'eau suffisent à emporter un véhicule).
- **Les tempêtes et vents violents :** Restez à l'abri, ne vous déplacez pas et ne vous abritez pas sous les arbres.
- **Les températures extrêmes :** Qu'il s'agisse de canicules prolongées ou de grands froids, protégez les personnes fragiles et suivez les consignes des autorités.

ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

L'orage de grêle majeur du 3 mai 2025 :
Cet orage a été extrêmement violent et destructeur pour le secteur. Il a provoqué de très lourds dégâts matériels sur les habitations et les véhicules de la commune en raison de la taille des grêlons, ainsi que des pertes agricoles massives dans toute la Haute-Garonne (les procédures d'indemnisation pour calamités agricoles sur les pertes de fonds liées à cet orage courent d'ailleurs jusqu'à l'été 2026)



Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

• Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques.
• Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
• Faciliter le passage des engins de dégagement des routes.
• Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile.
• Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol.

CANICULE

• Si vous remarquez une personne en détresse, alertez ou faites alerter les secours .
• Amener la victime à l'ombre et/ou dans un endroit frais bien aéré .
• Lui enlever ses vêtements .
• Placer des sacs de glaçons sur les cuisses et les bras de la victime, ou faire couler de l'eau froide sur son corps .
• Si la victime ne présente pas de troubles de conscience, lui donner de l'eau fraîche à boire .
• Si la victime perd connaissance, la mettre en position latérale de sécurité et la surveiller en attendant l'arrivée des secours .
• Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage.

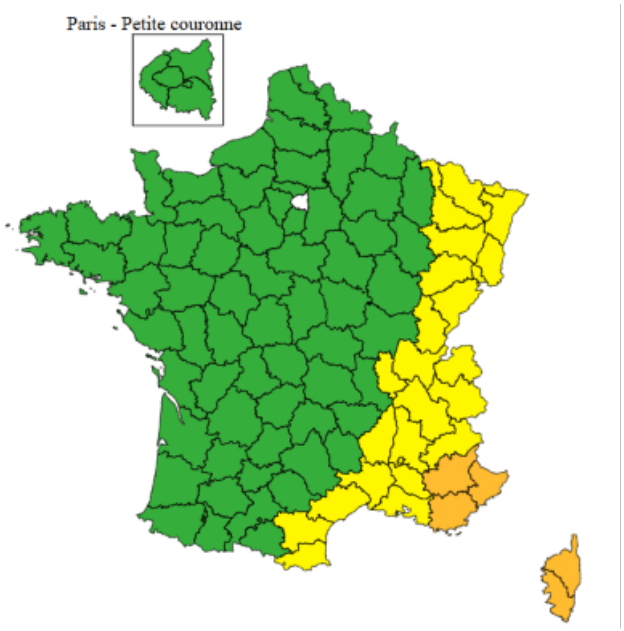
Mesures de gestion du risque

La double carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation), signale le niveau de risque maximal pour aujourd'hui et demain à l'aide d'un code couleur. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des mesures spécifiques de protection peuvent s 'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule…

Quelles couleurs pour chaque niveau de vigilance ?

	Niveau 1 : pas de vigilance particulière.
	Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
	Niveau 3 : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
	Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Les bons réflexes

ORAGES
• Ne pas s'abriter sous les arbres
• Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
• Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID
• S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
• Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
• Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
• Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

TEMPETE
• Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
• Gagner un abri en dur et fermer portes et volets
PENDANT
• Ne sortir en aucun cas • Débrancher les appareils électriques

APRES
• Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
• Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux …)
• Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

CENTRE D'ACCUEIL En cas d'avis d'évacuation la municipalité vous invite à vous rendre au Gymnase, qui fera office de centre d'accueil principal.

SANITAIRE

Définition

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme. Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites, les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats…
- les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines,
- les contaminants physiques : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit.

Épidémie grave

Une **épidémie** est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.
La **pandémie** est une épidémie, qui s'étend à la quasi-totalité d'un ou plusieurs continents.

Des gestes simples pour limiter les risques de transmission :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Se couvrir le nez et la bouche en éternuant.
- Eviter les contacts avec les personnes malades.
- Aux premiers doutes ou symptômes, s'adresser à son médecin traitant.

Mesures de gestion du risque sanitaire en santé humaine

La gestion des risques sanitaires se traduit par :

- l'élaboration de normes garantissant un niveau élevé de protection sanitaire et de règles encadrant certaines activités (normes, lois, guides de bonnes pratiques, autorisations, décisions de police sanitaire…),
- la production de plans de réponses aux urgences sanitaires et aux situations exceptionnelles (ex : plans de pandémie grippale, plans blancs, plans biotox…),
- l'information des populations et le développement d'une culture partagée du risque dans la société (ex : campagne de sensibilisation, éducation…).



Les consignes de sécurité :

Respectez les mesures d'hygiène
Évitez les contact
Faites-vous vacciner
En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15

RISQUE NUCLEAIRE

SITUATION

La commune de MARTRES TOLOSANE est concernée par la centrale de GOLFECH



Centrale de Golfech

PREVENTION

Sur les sites nucléaires, la sureté est une priorité absolue, intégrée dès la conception et sans cesse améliorée pendant l'exploitation.

Néanmoins les pouvoirs publics doivent prendre en compte le risque, même infime, d'un accident.

En cas d'accident dans un réacteur nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour la population.

La prise d'iode stable est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif. L'iode stable se fixe sur la thyroïde, ce qui évite à l'iode radioactif de s'y concentrer.

LES COMPRIMES D'IODE

Une distribution de comprimés d'iode à la population pourrait être organisée en cas de nuage radioactif mais cela n'est pas systématique. Une procédure de confinement peut aussi être mise en place.

Les bons réflexes



. Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
.Fermez portes et fenêtres et bouchez les entrées d'air.
. Tenez-vous informé (France info, France inter, site de la préfecture).
. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge et protégés par les enseignants.
. Préparez-vous à une éventuelle évacuation.

UNIQUEMENT SI LE PRÉFET L'ORDONNE

. Prenez les comprimés d'iode immédiatement en suivant la posologie.
. Evacuez en suivant les consignes.
Il est inutile de prendre de l'iode à l'avance, attendez les consignes du préfet.

Plus d'informations sur la prise d'iode sur **http://www.distribution-iode.com/**

TERRORISME

REAGIR EN CAS D ATTAQUE

1. S'ECHAPPER	2. SE CACHER	3.ALERTER	4. RESISTER
			
ETES-VOUS CERTAINS DE POUVOIR VOUS ECHAPPER SANS RISQUE ? . Ne déclenchez pas l'alarme incendie . Laissez toutes vos affaires sur place . Ne vous exposez pas . Prenez la sortie la moins exposée . Utilisez un itinéraire connu .Aidez les autres personnes à s'échapper . Prévenez/ alertez les personnes . Evitez les mouvements de panique . Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours	**SINON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ- VOUS** . Enfermez-vous et barricadez vous . Eloignez-vous des fenêtres . Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes . Rassurez vos collègues . Restez le plus silencieux et discret possible	**UNE FOIS CACHE EN SECURITE, APPELEZ LES SECOURS** **Où ?** Donnez votre position et celle de vos agresseurs **Quoi ?** Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche..) **Qui ?** Nombre d'assaillants, description physique, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées. . Comment se comportent-ils? . Regardent-ils la télé? . Quels moyens de communications ont-ils ? . Ne raccrochez pas !	**SI SE CACHER OU EVACUER EST IMPOSSIBLE ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER** . Tentez de neutraliser le terrosiste à plusieurs . Distrayez l'adversaire (criez) . Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras)

COMMENT SUIS-JE ALERTE ?

En cas d'événement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir.



HAUTS-PARLEURS

FR-Alert



RADIO

INTERNET

France Inter : **87.9 MHz** ou **88.1 MHz**

Sud Radio : 101.4 MHz
100% : **107.0 MHz** ou **97.0 MHz**

Site internet : https://mairie-martres-tolosane.fr/
Facebook : https://facebook/MartresTolosane31220

ATTENTION : Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Il faut donc dès son déclenchement se mettre à l'écoute de la radio ou des messages diffusés par haut-parleur , par l'automate d'appel ou sur le site internet de MARTRES TOLOSANE.

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SECURITE

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée.

Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

VOUS POUVEZ ANTICIPER

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.



Composition du Kit d'urgence



Eau et nourriture
Aliments longue conservation, petits pots pour bébé, barres énergétiques



Trousse de premiers secours
(pansements, bandages ,ciseaux, désinfectant, etc.)



Pharmacie
Traitements médicaux chroniques



Lampe de poche, Radio
avec piles de rechange ou appareils sans piles à dynamo



Outils de base
Couteau multi-fonctions, sifflet, sacs poubelles, gilets fluorescents, etc.



Double des clefs
de la maison et de la voiture



Bougies
avec allumettes ou briquet



Argent liquide



Papiers d'identité
Copie papier ou informatique des documents personnels (identité, assurance, livret de famille, etc.)

Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès !

Comment suis-je indemnisé en cas de dommages liés à un phénomène naturel ?

Important :
Les indispensables pour être couvert !

Avoir souscrit à un contrat d'assurance qui couvre les dommages aux biens (habitation, automobile)

Les principaux phénomènes naturels couverts : inondations et coulées de boues résultant de débordements de cours d'eau, de ruissellements ou de crues torrentielles ; inondations provoquées par la remontée d'eaux souterraines (nappes phréatiques et alluviales) ; mouvements de terrain ; mouvements de terrain différentiels provoqués par la sécheresse et la réhydratation des sols ; séismes ; phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine, chocs mécaniques de vagues et avalanches.

Votre commune doit avoir fait l'objet d'un arrêté interministériel de reconnaissance de catastrophe naturelle, publié au Journal Officiel.

Déclarer le sinistre auprès de mon assureur, dès sa survenue et au plus tard 30 jours après la publication de l'arrêté.

Transmettre le maximum de preuves des dommages (photos, articles de journaux, etc.) ainsi que les factures des biens endommagés.

Qu'est-ce qui est couvert et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Biens directement endommagés
- *Habitations*
- *Véhicules*
- *Meubles et objets*

Les dommages causés sont couverts par le régime spécifique des catastrophes naturelles.
Montant de la franchise :
380 € pour l'habitation et le véhicule

Biens non directement endommagés
- *Frais de déplacement*
- *Frais de relogement*
- *Perte de loyers*

En fonction de vos contrats d'assurance et des garanties souscrites
- *Contenu des congélateurs*
- *Dommages corporels*

Délai d'indemnisation :

A compter du dépôt de la déclaration de sinistre :

- Votre assureur dispose de 3 mois pour vous indemniser si le dossier est complet.

- Il doit également vous verser une provision dans un délai de 2 mois.

BONNES PRATIQUES

- Conservez les factures de vos biens au format électronique (clefs USB, boîte mail, cloud, etc.) assurés.
- Prenez des photos des biens endommagés avant de les nettoyer ou de les jeter
- N'oubliez pas de mettre à jour le montant de vos biens assurés.

NUMEROS UTILES

Mairie de MARTRES TOLOSANE : 05 61 98 80 02

Sous-Préfecture MURET : 05 34 45 34 45

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Appel d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes

Météo France : 05 67 22 95 00

ELEANCE (Electricité) : 05 61 98 45 80

Eau (SPL Eaux Barousse Comminges Save) / 05 61 94 81 81

VILLE DE MARTRES TOLOSANE
12 Boulevard de la Magdeleine
31220 MARTRES TOLOSANE
Tel : 05 61 98 80 02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS D'...

INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENPRESS

ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

FEU DE FORÊT ?

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été**
- **ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation**
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS

votre logo

ANNEXE 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENPRESS

ANNEXE 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



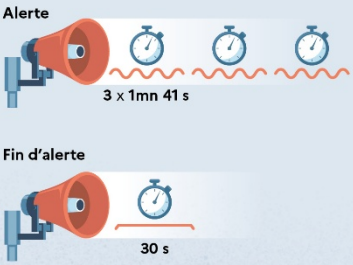
QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'a la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENPRESS

ANNEXE 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



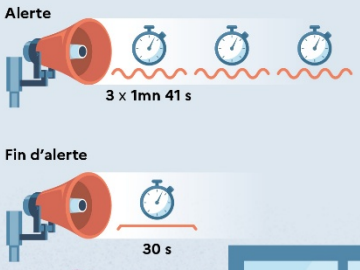
QUE FAIRE EN CAS D'...

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant,** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode dans les pharmacies partenaires** sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT,** laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE,** uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENPRESS

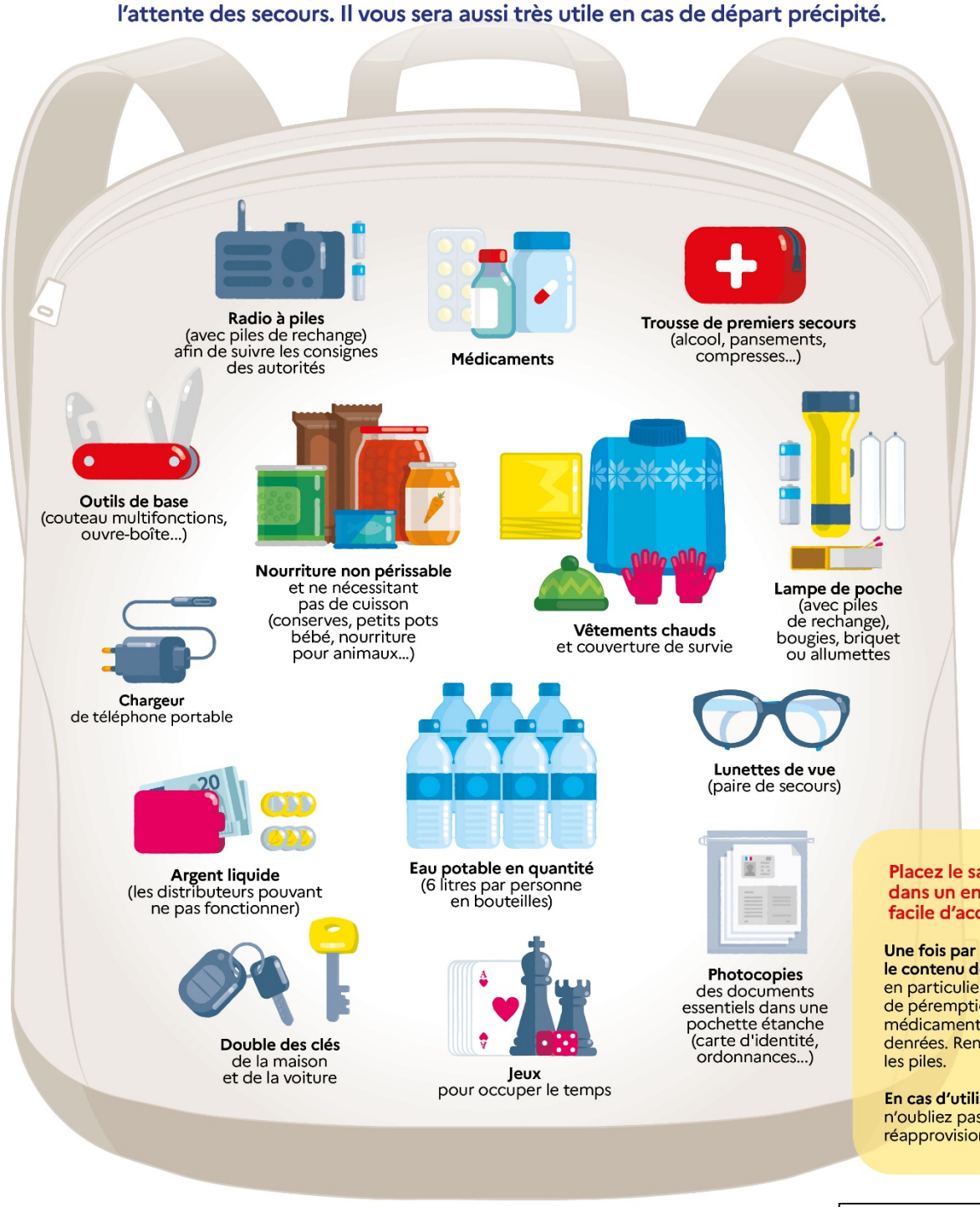
ANNEXE 5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence 72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités

Médicaments

Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)

Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)

Vêtements chauds
et couverture de survie

Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes

Chargeur
de téléphone portable

Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)

Lunettes de vue
(paire de secours)

Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)

Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

Double des clés
de la maison
et de la voiture

Jeux
pour occuper le temps

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

© Illustration : Antoine Dagan - CITIZENPRESS

ANNEXE 6